

**5 MAI 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 5 mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VOULON dûment convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland LATU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 avril 2023

Étaient présents : ALAMICHEL Bertrand ; BARC Laetitia ; BAZILLE Éric ; FORTHIN Benjamin ; LATU Roland ; LONGEAU Stéphane ; MENNETEAU Odette ; PASQUET Nadine ; PROTAT Clément

Absente excusée : FERREIRA Martine

Pouvoir : FERREIRA Martine à PASQUET Nadine

Secrétaire : ALAMICHEL Bertrand

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 7 avril 2023
2. Eclairage public : équipement du parc en LED
3. Travaux de la salle des fêtes : luminaires et déstratificateurs
4. Voirie 2023
5. Personnel
6. SRD – redevance d'occupation du domaine public
7. ORANGE – redevance d'occupation du domaine public
8. Questions diverses

---

#### **1- APPROBATON DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 7 AVRIL 2023**

Le compte rendu de la réunion du 7 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

---

#### **2- PROGRAMME DE RENOVATION DU PARC DE LUMINAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la réunion du 27 janvier 2023 un avis favorable avait été donné au projet de rénovation du parc de luminaires d'éclairage public avec passage en 100% Led, sous condition d'obtention des subventions Energie Vienne et Fonds Vert.

La demande de subvention Fonds Vert a été déposée début février mais, aujourd'hui, il n'y a pas d'information sur la date à laquelle les dossiers seront étudiés.

Le Maire présente la fiche de la commune réalisée par Energies Vienne dans le cadre du Contrat Global de Performance, ainsi qu'un comparatif des coûts pour la commune entre les deux solutions, soit attendre le transfert de compétence à Energies Vienne, soit réaliser les travaux dès cette année comme exposé en janvier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de réaliser le programme dès cette année avec SOREGIES, comme présenté lors de la réunion du 27 janvier 2023, que le Fonds Vert soit attribué ou pas ;
- de refaire un état des points lumineux à supprimer avant de demander le devis définitif et de passer commande. Une réunion est prévue à cet effet le jeudi 11 mai à 20h30.

### 3- SALLE DES FÊTES : LUMINAIRES ET DESTRATIFICATEURS

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une opération de rénovation énergétique de la salle des fêtes a été décidée lors de la réunion de janvier. Les devis pour le remplacement des portes a été validé lors de la réunion du 7 avril, mais il reste à choisir, pour le remplacement des luminaires et l'installation de déstratificateurs parmi les devis parvenus à la mairie. Trois entreprises ont répondu, la mieux-disante étant l'entreprise BRUNET (Poitiers) pour un montant total de 6 839 € HT.

Après prise en compte de l'ensemble des devis validés par le conseil municipal, le nouveau plan de financement de l'opération de rénovation de la salle des fêtes en 2023 est le suivant :

Dépenses	Devis HT
<b>Devis</b>	
Menuiseries (Betin)	12 283,80 €
<b>Luminaires</b> (Brunet)	5 398,00 €
Déstratificateurs (Brunet)	1 441,00 €
Reprise calcaire accès salle des fêtes (Bellin TP)	13 893,83 €
<b>Total</b>	<b>33 016,63 €</b>

Recettes	
<b>Subventions</b>	
Etat - DETR	5 736,84 €
Département - ACTIV' 3	20 200,00 €
Autofinancement	<b>7 079,79 €</b>
<b>Total</b>	<b>33 016,63 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- valide le choix de l'entreprise BRUNET ;
- autorise M. le Maire à signer le devis d'un montant de 6 839 € HT, soit 8 206.80 € TTC ;
- valide le nouveau plan de financement ;
- autorise M. le Maire à présenter une demande de subvention au Département au titre du volet 3 du dispositif ACTIV.

### 4- VOIRIE 2023 - FONDS DE CONCOURS ALLOUE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU

M. Longeau, responsable de la commission « Voirie », présente au conseil municipal le programme de travaux de voirie 2023 :

- VC 2 Les Mares 5 022.58 € TTC
- VC2 Le Grand Allier 1 284.74 € TTC
- VCR5 Placette La Croix de Plomb 16 515.84 € TTC
- VC2 Accès La Croix de Plomb 1 662.45 € TTC
- VC103 Pilon 885.69 € TTC

Le coût total des travaux s'élève à : 25 479.29 € TTC

M. le maire rappelle que l'enveloppe budgétaire annuelle allouée par la Communauté de Communes est de 12 408 € TTC. Elle n'a pas été complètement consommée en 2022, reste 7 728.67 € TTC. Par conséquent, l'enveloppe pour 2023 s'élève à 20 136.67 € TTC.

Il rappelle également que la commune peut abonder l'enveloppe pour réaliser plus de travaux en allouant un fond de concours à la Communauté de Communes. Afin de réaliser en 2023 l'ensemble des travaux présentés, il propose d'allouer un fonds de concours de 5 342.62 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide le programme de travaux de voirie présenté pour 2023,
- souhaite que la totalité des travaux soit réalisée en 2023 et, pour cela, approuve le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou d'un montant de 5 342.62 € TTC (4 452.18 € HT),
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

---

#### **5- PERSONNEL : NON RENOUVELLEMENT DU CONTRAT A DUREE DETERMINEE**

M. le maire informe le conseil municipal que le contrat de Mme Bernardeau se termine le 31 mai 2023. D'un commun accord, ce contrat ne sera pas renouvelé.

Il conviendra soit de recruter une nouvelle personne, soit de faire appel à un prestataire.

Pour l'instant, il est urgent de trouver quelqu'un pour l'entretien du gîte pendant toute la période estivale. Le Centre de gestion sera contacté pour s'assurer qu'il est possible de faire un contrat temporaire avec un jeune étudiant.

---

#### **6- SRD - REDEVANCE ANNUELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le Maire informe le conseil municipal que l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) dispose que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance.

En l'occurrence, l'article R2333-105 du Code général des collectivités territoriales, précise les bases de calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public des réseaux électriques au titre de la mise à disposition par une commune d'une partie de son domaine public au gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité (SRD à 100 % sur la commune de Voulon).

Ce calcul s'effectue par tranche de population et une formule d'indexation automatique permet de faire évoluer les redevances, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie publié au Bulletin officiel du ministère du développement durable, des transports et du logement.

En 2023, le coefficient index ingénierie est de 1,5309 et la population totale en 2023 est de : 479 habitants. Le montant de la redevance s'élève donc à 234 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le montant de la redevance due par SRD, soit 234 € et autorise M. le Maire à émettre le titre correspondant.

---

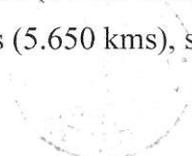
#### **7- ORANGE - REDEVANCE ANNUELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a possibilité tous les ans de demander à Orange une redevance pour l'occupation du domaine public par ses équipements.

En application du le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, et après calcul de la revalorisation annuelle, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer ainsi les redevances pour l'occupation du domaine public dues par Orange :

- 46.95 €/km pour les artères en sous-sol (14.623 kms), soit 686.55 €
- 62.60 €/km pour les artères aériennes (5.650 kms), soit 353.69 €

soit un total de 1040.24 €.



## 8- QUESTIONS DIVERSES

- **Gîte** : Les locataires du gîte sont régulièrement confrontés à des problèmes de bruit et/ou de voisinage. M. le maire propose l'installation de brise-vue pour préserver l'intimité des locataires, ainsi que le déplacement du portail à l'entrée au niveau de la rue.

D'autre part, Mme Ferreira ayant un peu moins de disponibilité, les élus pourraient être sollicités pendant l'été pour l'accueil des locataires. Un planning sera proposé à l'avance.

- **Achat de matériel pour le service technique** : M. le maire indique que les besoins ont été revus. Le conseil municipal valide l'achat d'une désherbeuse, d'une sarceuse, d'une balayeuse sur batterie, d'une petite tondeuse légère et d'un godet trapèze pour le tractopelle. De nouveaux devis seront demandés.

- **Bâtiments** : M. le maire présente les principaux travaux prévus :

- Réfection de la toiture du cabanon devant la salle des fêtes par les élus. Un devis pour les fournitures a été demandé chez Gedimat qui s'élève environ à 2000 €. Les travaux sont programmés avec 5 élus les samedis 10 et 17 juin.
- Changement de la grille de l'école : pour l'instant deux devis ont été reçus.
- Maison impasse des Isles : suite à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en 2022, la déclaration auprès de l'assurance sera faite dans les prochains jours. Il s'agira de refaire le mur côté jardin en raison des fissures apparues suite à la sécheresse.
- Eglise : M. le maire indique qu'il faut envisager la pose de témoins sur les voutes et demander de devis pour la stabilisation des pierres gélives de la façade. Il faut également relancer la consultation pour la réfection de la toiture.

M. le maire informe le conseil municipal que le remaniage de la toiture de la salle des fêtes est terminé, le nettoyage de la toitures des trois logements de l'ancienne « grange Moreau » doit être réalisé prochainement.

- **Loyer du studio 4 impasse du Coursier** : Le Maire informe le Conseil municipal que la locataire de l'appartement 4 impasse du Coursier a donné son préavis. Il rappelle que le loyer mensuel est de 290 €. Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter le loyer pour les prochains locataires et de le porter à 300 € par mois.

- **Site internet** : Mme Pasquet informe le conseil que le site a bien avancé, la commission de communication s'est réunie pour valider l'ensemble, il ne reste plus que quelques petites modifications à faire avant la mise en ligne qui, en principe, devrait intervenir vers le 15 mai.

- **Divers** :

- La présentation par le SIMER de la redevance incitative a eu lieu le vendredi 28 avril.

- Le vidéo projecteur de la salle du conseil a été remplacé, coût : 609 € TTC

- La commémoration du 8 mai aura lieu au monument aux morts de Voulon à 10 heures.

- Monsieur Alamichel demande à M. le Maire où en est son idée d'acheter, par la commune, le hangar situé au 10 rue des Trois Rivières pour en faire une Maison d'assistantes maternelles. M. le Maire répond que ce n'était qu'une idée qui n'a pas été poursuivie.

Le Maire,  
Roland LATU



Le secrétaire,  
Bertrand ALAMICHEL